

## Motion égalité hommes / femmes

La condition de membre du LISE suppose de s'engager à faire respecter les directives du [Ministère de l'éducation, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations](#)

En particulier, les membres du LISE s'engagent pour [la parité Femmes-Hommes](#), à :

- S'assurer de la mixité des jurys, instances, tribunes (de conférence, séminaires, événements) dont ils sont membres organisateurs, à parité.
- Respecter la proportionnalité hommes/femmes du champ ou des structures concernées, si la parité est impossible.
- Se retirer de tout jury, tribunes (de conférence, séminaire, événement public) comprenant plus de trois intervenants/participants qui serait exclusivement masculin ou féminin.





<https://lise-cnrs.cnam.fr/publications/motion-egalite-hommes-femmes-971794.kjsp?RH=1322574414584>